

# Compte-rendu réunion PEDT

du Lundi 26 mai

## Participants :

*Mairie* : G.Massei, C.Varlez, S.Carmona, H.Beaulieu, V.Lesquier, M.Richard,

*Associations* : E.Térols (OMS), JM.Gentilhomme (La Ruche), P.Dugénie (Cordes Swing)

*AEP* : N.Torrebruno, S.Sarrazin, C.Guillou-Freycon, A.Galzi

## CADRE HORAIRE

**Aucun enseignant n'est présent. Aucune demande de révision des horaires n'est remontée de leur part suite aux ajustements proposés par le ministre. La maternelle avait un temps imaginé un regroupement des TAP sur une demi-journée mais finalement, n'a pas poursuivi sa demande.**

## PB DEFINITION DES REGLES AU FIL DU TEMPS

**L'AEP commence la réunion en précisant un problème de définition des règles pas annoncées à l'avance pour le choix des horaires. Si les règles avaient été annoncées au moment du sondage aux parents en début d'année, cela aurait pu influencer ce choix , à savoir :**

- ❑ Les TAP payants (annoncés au dernier Conseil d'Ecole et Conseil Municipal). Or aux vues des horaires en élémentaire, les familles vont être obligées d'y avoir recours car à 15h30 qui pourra venir chercher son enfant ?
- ❑ Dans le projet de Pedt, il est indiqué qu'un enfant participera à un TAP (Temps d'Activité Périscolaire – activité de découverte) un jour sur 2 : si l'enfant a un TAP le mardi, il sera en "Temps Libre Accompagné (TLA)" le vendredi, (idem activité d'ALAE d'aujourd'hui). Les familles payeront donc pour une activité de découverte et une activité classique type ALAE par semaine entre 15h30 et 17h, soit 1h30 au lieu des 3h libérés.  
**=> La mairie répond qu'il est impossible de mettre en place des TAP sur tous les temps (pb de budget) et de plus cela permet d'éviter la surcharge d'activités pour l'enfant et de lui proposer des activités plus libres.**
- ❑ Dans le Pedt, il est écrit que l'ensemble des équipements sportifs et culturels sont mis à disposition pour les TAP. Les associations ont reçu un courrier dans ce sens. Or l'idée de dégager 2 après-midi permettait initialement à des associations de proposer leur créneau sur ces 2 après-midi ou fin d'après-midi en maternelle afin de véritablement

alléger les journées des enfants et ne plus avoir des créneaux tardifs le soir (ex : escalade : entraînement le jeudi de 18h30 à 20h pour des enfants de 8 à 12 ans !). De plus, cela allègerait aussi les effectifs d'enfants restant à l'école après 15h30.

=> la mairie répond que les associations ont été informées par oral le 22/02 que si elles souhaitent mettre des créneaux horaires pour leurs adhérents elles doivent se rapprocher de G.Masseï. Seules deux associations l'ont fait à ce jour (escalade, judo) !

⇒ L'AEP demande que le PEDT soit mis en place pour un an seulement, et qu'un nouveau sondage soit proposé aux familles à l'issue de la période d'essai avec plusieurs scénari d'horaires.

=> mise en place pour un an acté ; nouveau sondage au bout d'un an à rediscuter.

## ASSOCIATIONS

L'AEP demande un état des lieux transparent des propositions des associations :

- Combien ont demandé d'utiliser les locaux pour leurs adhérents sur les créneaux horaires des TAP ? Judo, escalade
- Combien d'associations ont répondu pour participer aux TAP ? Environ une dizaine dont une association non-pradéenne (dont judo, artemuse, eau pour la vie, les herbes folles (danse), OMS (tae kwon do, tennis, escalade, handball, football, Prad'Auto (prévention routière), un ébéniste, une nutritionniste). Aucun refus à ce jour .
- A quel tarif de l'heure sont rémunérées les associations ? variable  
ex : l'OMS s'aligne sur les tarifs des animateurs détachés sur les temps scolaires actuels (environ 15€/heure).  
Combien proposent des bénévoles ? aucune actuellement
- L'AEP demande à ce que les associations puissent disposer de leur local habituel sur ces 2 après-midi à partir de 15h30 et les autres jours à partir de 16h15 pour accueillir leurs adhérents. => la mairie répond que les associations doivent se rapprocher de ses services et en faire la demande. Elle doit aussi garder des locaux pour accueillir les enfants des TAP.

## ACTIVITES DES TAP

- Quelles sont les modalités d'inscription ? Réexpliquer comment seront proposés les « parcours d'éveil–découverte / découverte-initiation » aux familles ?  
=> mise en place d'un passeport où l'enfant devra couvrir les 3 domaines :
  - maternelle : culturel / éveil corporel / artistique
  - élèm : culturel / activités physiques et sportives / environnement-citoyennetéAu retour de chaque vacances, l'enfant et la famille devront formuler 3 vœux. Si aucun des vœux ne peut être satisfait (pas assez de places), affectation dans une autre activité d'un domaine non couvert sur le passeport. => Gestion complexe à prévoir !
  
- comment sera gérée la liste « des déçus » ? dans une liste d'attente pour la période suivante ?  
=> prévoir une liste d'attente des enfants « déçus » dont aucun des vœux n'est satisfait à une période, pour qu'il deviennent prioritaires à la période suivante. Gestion complexe ! l'AEP demande à ce que les règles soient claires, pour éviter le clientélisme.
  
- Quid des intervenants proposés par l'agglomération ? aucun n'est cité dans le PEDT => la demande est toujours en cours à l'agglomération, mais aucune réponse, sauf pour les formations de personnels (ex : animation ludothèque)
  
- Taux d'encadrement : **l'AEP refuse de voir la qualité d'accueil diminuer si les taux d'encadrement « élargis » sont utilisés.**  
=> la mairie demande les taux d'encadrement élargis afin de faire pouvoir face en cas d'absence d'un intervenant, ou bien pour les activités qui le permettent. Pour d'autres activités, le nb d'enfants sera inférieur (ex : 8 au tennis) Il s'agit d'une moyenne...

## TARIFS TAP

**L'AEP demande la gratuité des TAP.**

- Quelle est l'évaluation du coût global ? Quels tarifs seront appliqués ?  
=> K.Varlez assure qu'elle fera tout pour réduire au maximum le prix demandé aux familles. Aujourd'hui, le tarif serait le même que celui de l'ALAE pour un TAP à savoir : Q1 : 0,58 €  
Q4 : 1,15 €  
Une aide du CCAS pourrait être apportée aux familles Q1 et Q2. Débat sur aide automatique ou pas non tranché .

- L'AEP demande si le tarif sera forfaitaire TAP+ALAE (ie de 15h30 à 18h30) ou bien séparé TAP / ALAE. Attention, les familles devront payer 4 TAP en maternelle contre 2 seulement en élémentaire **mais même nombre d'heure en tout ! => réponse floue de la mairie qui doit encore affiner sa réflexion**
- L'AEP demande par écrit la possibilité d'un forfait "pack journée" plus avantageux : garderie matin+ cantine+ TAP+garderie soir.

## LOCAUX

- **L'AEP demande à ce que les associations soient consultées pour pouvoir disposer des locaux habituels sur ces 2 après-midi à partir de 15h30 et les autres jours à partir de 16h15 pour accueillir leurs adhérents.**
- Si les TAP utilisent les locaux utilisés habituellement par les associations, quelle assurance pour le matériel financé par l'association (consommables, instruments de musique, matériel de sport, vidéo/photo, tatamis de judo, œuvres des adhérents de l'association... ?).  
=> la mairie répond que les associations qui ont leur propre local (ex :Artémuse) et qui proposent des TAP animeront elles-même les TAP. Pour les autres, les TAP utiliseront leur propre matériel et pas celui des associations.
- Certaines salles sont insalubres et ne disposent pas d'accès direct aux toilettes (Artémuse, salle de musique en bas d'Artémuse, ...) => pb de sécurité de l'enfant devant y accéder par la voie publique.
- Un « Plan pluie » est-il envisagé ? Dans quels locaux, par qui ? TAP assurés ? => en réflexion

## MATERNELLE

- **L'AEP redemande qu'un temps de sieste soit aménagé correctement sur le temps méridien aux MS et GS qui le souhaitent => la mise en place d'un temps de repos sur demande a été faite cette année (12 MS en bénéficient actuellement, dans la petite salle attenante à la classe de Mme Boussiquet - entre 13h et 13h30) mais ce temps reste encore non satisfaisant car l'enfant est réveillé à 13h30 pour être remis à l'enseignant à 13h35 dans la cour, qui ensuite le remet en temps de « repos » assis à une table dans la classe à 14h... et certains arrivent à se rendormir malgré cela !! Ce Pb relève d'une difficulté de concertation avec les enseignants. L'AEP mentionne qu'elle en réfèrera l'année prochaine au nouvel inspecteur de la circonscription s'il le faut.**

- Où, quand, comment se déroulera le goûter ? **L'AEP pense inimaginable de faire goûter des petits tous dans la cour après l'école (et l'hiver ?)**. A ces âges, ils ont besoin de se poser calmement sur un temps structuré afin de favoriser leur autonomie.  
=> Un temps est prévu pour le goûter de 16h à 16h15 puis le temps TAP est prévu de 16h15 à 17h. Les enseignants ne souhaitent plus le faire sur le temps de classe, sauf les PS. Le temps « goûter » se fera dans la bibliothèque et dans la salle ALAE . L'AEP doute du nb de places, et reprecise la perte de temps de changer de lieu pour le goûter, puis à nouveau pour une activité TAP ensuite !

## **ELEMENTAIRE**

- Temps d'Aide aux Devoirs : accompagné par qui ? enseignant / animateur ?  
=> le TAD proposé entre 15h30 et 17h sera un Temps d'Aide aux Devoirs sur un lieu mis à disposition des enfants avec un animateur pour surveiller. Y viendra qui le veut. Ce qui permet aux enfants de faire leurs devoirs et de participer à une activité libre sur le même temps entre 15h30 et 17h.
- Quand sera mis en place l'étude faite par les enseignants volontaires ?  
=> L'étude surveillée d'aujourd'hui (tous les soirs de 17h15 à 18h) sera transformée en étude dirigée (moins d'enfants, conseils, guidage) les lundis, mardis, jeudis de 17h15 à 18h.

## **CANTINE :**

- Au dernier CED et CM, il a été annoncé un "essai" de cantine jusqu'à Noël, pour tous ceux qui souhaiteraient en bénéficier. Si cela s'arrête à Noël, comment vont s'organiser les familles après ? **L'AEP demande de faire « l'essai » toute l'année scolaire.**  
=> K.Varlez répond qu'elle fera tout pour que ça ne s'arrête pas (!)  
prévision de 150 à 200 enfants – actuellement 70 repas servis (48 ALSH + 22 crèche)
- Si plus de cantine pour tous, l'AEP demande par écrit s'il ne peut pas être envisagé de mettre en place « un temps repas sorti du sac » où les familles fournissent un repas froid, afin que les parents viennent rechercher leur enfant à 14h.

## **ALSH**

- Nombre de places prévues le mercredi ?

=> pas d'augmentation prévu à ce jour – toujours 48 places.

L'AEP précise qu'une augmentation des effectifs est prévisible, car des familles qui mettaient leurs enfants dans des centres aérés sur Montpellier à la journée, ne pourront plus le faire. Les inscriptions se font dès juin.

## **BUS SCOLAIRES**

- Y aura-t-il un service de bus scolaire le mercredi ?

=> non, pas de ramassage prévu le mercredi

Pour les autres jours, il est maintenu à 17h.

## **COMMUNICATION :**

- Les familles demandent une réunion d'informations très rapide début juin, afin de pouvoir s'organiser. Les demandes de travail à temps partiel ou recherche de garde d'enfants se font dès à présent.

=> une plaquette d'infos va être distribuée aux familles (écoles + crèche) puis une réunion sera proposée (par classe / par niveau / par école ... reste à définir) avant la fin de l'année scolaire.

=> des informations dans les Prades Infos de Juin et Juillet seront fournies en complément.